

ENiM

Égypte Nilotique et Méditerranéenne

**Équipe Égypte Nilotique et Méditerranéenne
UMR 5140 « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes »
Cnrs – Université Paul Valéry (Montpellier III)**

Doublement éternel

Quand les Égyptiens inhumaient leurs morts deux fois

Florence Saragoza avec la collaboration de P. Georges-Zimmermann

Citer cet article :

Fl. Saragoza avec la collaboration de P. Georges-Zimmermann, « Doublement éternel. Quand les Égyptiens inhumaient leurs morts deux fois », *ENiM* 7, 2014, p. 61-78.

ENiM – Une revue d'égyptologie sur internet est librement téléchargeable depuis le site internet de l'équipe « Égypte nilotique et méditerranéenne » de l'UMR 5140, « Archéologie des sociétés méditerranéennes » : <http://recherche.univ-montp3.fr/egyptologie/enim/>

Doublement éternel

Quand les Égyptiens inhumèrent leurs morts deux fois

Florence Saragoza* avec la collaboration de **P. Georges-Zimmermann****

*Conservateur du patrimoine (Drac-Aquitaine)

**Archéo-anthropologue (Inrap, UMR 5608 - TRACES)

Celui qui écoute mes paroles, son cœur se désolera pour moi, car je suis un petit enfant arraché de force, dont les années ont été abrégées alors qu'il était innocent...¹

LA COLLECTION d'Antiquités égyptiennes du musée départemental de Rouen s'est constituée à partir des pièces rapportées d'Égypte par un de ses conservateurs, Gaston Le Breton (1845-1922). Si les textiles issus des découvertes qu'il fit sur le site d'Akhmîm en Haute-Égypte, aujourd'hui partagés entre le musée national du Moyen Âge-Thermes de Cluny et le musée des Antiquités de Rouen² ont été précédemment évoqués, c'est à l'une des deux momies encore conservées, celle d'un enfant décédé entre deux et trois ans³, que nous consacrons ces pages [fig. 1].



Fig. 1. Momie d'enfant découverte à Akhmîm par G. Le Breton en 1889, avant restauration (musée départemental des Antiquités, Rouen, inv. AEg. 411 ; © P. dal-Prà et Th. Bajon-Bouزيد).

Puissent G. Sennequier, C. Derion-Peyronnet et les équipes du musée départemental des Antiquités de Rouen être remerciées pour leur si constante confiance.

¹ Texte du tombeau de Pétoisiris relatif à son fils cadet, Djehoutyrekh, mort en bas-âge (*hwn*) : M. LICHTHEIM, *Ancient Egyptian Literature III*, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1980, n° 56, p. 52-54 (trad. Fr. Dunand).

² FL. SARAGOZA, « De 1885 à 1906 : aux origines de la collection de tissus égyptiens du musée national du Moyen-Âge-Thermes et hôtel de Cluny », *RMF* 4, 2008, p. 51-61.

³ L'estimation de l'âge au décès reprend celle de l'analyse radiographique de Patrice Josset et Jacques Amouroux (cf. *infra*), mais dont la méthode n'est pas précisée. Il est toutefois probable que cette estimation repose sur l'observation de la dentition de l'enfant. Nous suivons cette proposition.

La mission de G. Le Breton à Akhmîm

En 1889, G. Le Breton entreprend, sur les recommandations d'un compatriote, des fouilles dans les nécropoles d'Akhmîm. Connues depuis le XVIII^e siècle, elles ne sont systématiquement explorées qu'à partir de 1884 par Gaston Maspero (1846-1916) notamment. Cette campagne suscite un intérêt fatal aux nécropoles gréco-romaines, rapidement pillées, particulièrement entre 1887 et 1889. Cette même année, Maspero expose au Trocadéro lors de l'Exposition Universelle certains des textiles égyptiens découverts sur le site⁴. C'est d'ailleurs à la recherche de telles pièces que G. Le Breton s'y rend à son tour. Dans une lettre conservée dans les archives du musée national du Moyen Âge, il évoque la difficulté d'y trouver des tombeaux intacts⁵. Une seconde lettre, de février 1889, décrit la procédure suivie pour l'expédition en France de ses découvertes : textiles⁶, céramiques⁷ et momies qui enrichiront les deux établissements.

Dans cette missive, sont mentionnées les modalités de présentation alors envisagées : il s'agissait notamment d'exposer aux côtés des étoffes, « les momies [que j'ai conservées] intactes sans développer les linges ou vêtements qui les entourent pour qu'elles puissent être exposées intactes et telles quelles ». Des trois momies romaines qui étaient destinées aux collections normandes, seules deux, le cadavre d'une femme et celui d'un enfant, subsistent⁸. L'ensemble des œuvres destinées au musée rouennais a été présenté au public dès 1890 ; quelques autres demeurèrent dans la collection personnelle du conservateur, donnée en 1922 au musée par la veuve de G. Le Breton⁹. Un article de Georges Dubosc (1854-1927), publié le 17 avril 1890 dans le *Journal de Rouen*¹⁰, relate cette première exposition au sein de laquelle la présentation d'une « momie de femme exposée dans son coffre en bois » est qualifiée de « pièce capitale ». Il s'agit en fait d'une mise en scène destinée à impressionner le public puisque le cercueil, le corps ainsi que les textiles qui le recouvrent ne sont pas contemporains¹¹. Quelques lignes plus avant, le journaliste mentionne les autres corps

⁴ R. CORTOPASSI, « Tissus de la cité égyptienne d'Akhmîm au musée de l'Homme », *RLMF* 3, 2001, p. 29-37.

⁵ Lettre datée du 7 février 1889, conservée au musée national du Moyen Âge - thermes et hôtel de Cluny (M. Durand, Fl. Saragoza [éd.], « Historique de la collection de textiles égyptiens du musée départemental des Antiquités », *La trame de l'Histoire. Textiles pharaoniques, coptes et islamiques*, cat. exp. Rouen-Roanne-Paris, 2002-2004, p. 11-12). Pour sa retranscription voir S. AUFRÈRE, *Collections égyptiennes, Collections des Musées départementaux de Seine-Maritime* III, Rouen, 1987, p. 205.

⁶ Ceux-ci sont aujourd'hui conservés au musée départemental des Antiquités de Rouen (M. Durand, Fl. Saragoza [éd.], *op. cit.*, p. 11-14).

⁷ Ceux-ci sont aujourd'hui conservés au musée de la céramique de Rouen.

⁸ Inv. AEg. 410 : momie de femme ; AEg. 411 et 412 : momies d'enfant. Un phénomène de décomposition, souvent attesté dans les institutions dépositaires de momies humaines ou animales, a altéré la seconde momie d'enfant découverte par G. Le Breton à Akhmîm (AEg. 412) ; elle fut inhumée au cimetière municipal de Rouen le 21 octobre 1930, après autorisation du Cabinet du préfet de département. G. Le Breton avait également rapporté du site une momie « de chacal » (inv. AEg. 414), aujourd'hui disparue, sans doute prélevée de la nécropole animale également mentionnée par G. Maspero (« Sur les fouilles exécutées en Égypte de 1881 à 1885 », *BIE deuxième série* 6, 1885-1886, p. 90). En 1890, le journaliste G. Dubosc mentionne lors de l'exposition des œuvres rapportées d'Égypte par G. Le Breton une momie de chatte, non localisée à ce jour. L'absence de donnée relative à sa provenance ne permet pas de la rattacher aux découvertes akhmîmiques.

⁹ Sur G. Le Breton collectionneur lire : D. GOGNY-GHESQUIER, « Gaston Le Breton : un collectionneur passionné », *Études normandes* 1, 2005, p. 54-70.

¹⁰ Pour la retranscription de la totalité de l'article, voir S. AUFRÈRE, *op. cit.*, p. 207-209.

¹¹ Inv. AEg. 410 et AEg. 1 pour la cuve anthropomorphe au nom de Ir-Bastet-Oudja-en-Nefou datée de la fin de la XXII^e dynastie. Elle fut donnée à G. Le Breton par l'antiquaire Marius Panagiotis Tano. Ces pièces proviennent également de la nécropole d'Akhmîm. La momie, enveloppée de bandelettes, était encore récemment présentée recouverte de trois toiles d'époque byzantine (M. Durand, Fl. Saragoza [éd.], *op. cit.*, notice 99, p. 133-134). Sa datation est difficile à établir. Il est probable que la proposition de S. Aufrère dans son

exposés dont « deux momies d'enfants, appartenant à l'époque cophte ¹², entortillés dans des étoffes recouvertes d'un enduit jaune (...) ». Si G. Le Breton a ramené d'Akhmîm trois dépouilles humaines ainsi que celle d'un chacal ¹³, il a exhumé, sur place, seize autres corps qui furent dépossédés des vêtements qui les enveloppaient et dont les fragments constituent aujourd'hui une part importante du fonds du musée ¹⁴.

Les deux lettres adressées à Alfred Darcel ne livrent aucun détail archéologique qui aurait permis de définir le type et les modalités d'inhumation de ces êtres qui n'entretenaient probablement aucune relation entre eux si ce n'est de provenir d'un même secteur. La ville antique d'Akhmîm, désignée en grec comme Panopolis et Kemmis, est située sur la rive est du Nil, face à la ville moderne de Sohag. Les cimetières gréco-romains, parmi les plus importantes nécropoles d'Égypte comme le démontre la richesse des découvertes archéologiques, se situent au nord-est d'Akhmîm, dans la zone des hameaux d'El-Hawawish (A) et d'El-Salamuni (C) ¹⁵. Sur ce premier site, où les inhumations d'époque ptolémaïque et romaine semblent majoritaires, G. Maspero mit au jour un abondant matériel, en partie exposé en 1889 à Paris. Celui-ci provient notamment de tombes collectives dont la description donnée à l'Institut d'Égypte en 1886 est ici reproduite pour l'intérêt qu'elle apporte à l'étude de la momie rouennaise : « On est tenté de croire au premier abord que ce sont là des sépultures de famille, mais il n'en est rien. Les noms, les titres, les généalogies sur les couvercles indiquent presque autant de familles diverses qu'il y a de momies et les générations successives d'une même race sont disséminées à travers des quartiers différents. Les grottes surtout ont l'aspect de fosses communes. Les simples momies, emmaillottées mais sans cercueil, sont empilées sur le sol par lits réguliers, comme le bois des chantiers. Par dessus, on a entassé jusqu'au plafond les momies à cartonnage et à gaine de bois : tous les objets qui leur appartiennent sont jetés au hasard dans l'épaisseur des couches, tabourets, chevets, souliers, boîtes à parfum, vases à collyre et, pour ne rien perdre de l'espace, on a enfoncé de force les derniers cercueils entre le plafond et la masse accumulée, sans s'inquiéter de savoir si on les endommagerait ou non » ¹⁶. De nombreux égyptologues succédèrent à G. Maspero sur le site. Si Akhmîm compte parmi les principales nécropoles pourvoyeuses d'antiquités, la faible documentation des circonstances de leur découverte comme l'absence de description de leur contexte archéologique n'ont pas permis de préciser la datation de la grande majorité des tombes et du matériel qu'elles contenaient ¹⁷. À ce titre, le caractère laconique de la lettre de G. Le Breton est révélateur du dessein alors principalement assigné à

catalogue repose sur la datation des tissus coptes qui recouvraient le corps, mais, là encore, cet agencement résulte sans doute de la mise en scène de Le Breton. Une autre mise en scène du même type, mais associant une momie d'enfant et un cercueil de la XVIII^e dynastie, semble attestée au Palais des Beaux-Arts de Lille (inv. Ant. 716.1). Toutefois, aucun élément ne permet de déterminer la provenance et l'historique de cet ensemble.

¹² Orthographe en vigueur au XIX^e siècle.

¹³ Voir note 8.

¹⁴ En France, les musées d'Angers (Musée Pincé, inv. MA IV R 517-27), de Guéret (Musée de la Sénatorerie, inv. arch. 900), de Bourges (musée du Berry, inv. B 2666), de Colmar (Muséum d'histoire naturelle et d'ethnographie, inv. L 18519), de Paray-le-Monial (musée du Hiéron, inv. 4.436) et de Cluny (musée Ochier, inv. 888.1.1) comptent également dans leurs collections des défunts d'Akhmîm.

¹⁵ Sur ces nécropoles lire la description proposée par Fr. VON BISSING « Tombeaux d'époque romaine à Akhmîm. Lettre ouverte au Dr E. Drioton », *ASAE* 50, 1950, p. 547-576, ainsi que celles d'A. MARTIN et O. PRIMAVESI, *L'Empédocle de Strasbourg (P. Stras. Gr. Inv. 1665-1666). Introduction, édition et commentaire*, Berlin, New York, 1999, p. 38-43.

¹⁶ G. MASPERO, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes* I, Paris, 1893, p. 216.

¹⁷ Voir à ce sujet l'article de M. DEPAUW, « The late funeral material from Akhmim », dans A. Egberts, B.P. Muhs, J. Van der Vliet (éd.), *Perspectives on Panopolis: an Egyptian town from Alexander the Great to the Arab Conquest*, P. L. Bat. 31, Leyde, 2002, p. 71-81.

ces fouilles : exhumer du mobilier, l'objet primant sur son contexte. On considère alors que l'information scientifique est intrinsèquement contenue dans celui-ci. Le secteur dégagé par l'égyptologue français a été particulièrement détérioré par les fouilles clandestines ; il a pourtant été une nouvelle fois exploré lors de campagnes archéologiques menées par des équipes allemandes¹⁸.

Cependant, aussi lacunaires que soient les données relatives à ces trois corps, la momie d'enfant, dont seule une analyse ADN permettrait sans doute la détermination sexuelle¹⁹, offre toutefois une particularité qui nous permet d'esquisser une approche des gestes, voire des rites *post mortem*, dont elle fit l'objet et d'appréhender les phénomènes de gestion des corps en Égypte à l'époque gréco-romaine.

La momie d'enfant du musée départemental des Antiquités

Cette momie, qui mesure 0,94 m de long pour 0,28 m de large et 0,14 m dans le sens antérieur-postérieur, présente l'enfant en décubitus, les membres supérieurs en extension, le long du corps. Selon les observations de Patrice Josset et de Jacques Amouroux, anatomopathologistes, retranscrites par Laure Cadot²⁰, ni le crâne, ni l'abdomen ne présentent de masse radio-opaque ; ils semblent donc, selon les auteurs, avoir été totalement évidés ; aucun organe ou paquet canope n'est en effet visible à l'examen radiographique [fig. 2]. Seul un élément opaque, de nature indéterminée, apparaît dans le volume du bassin, contre l'ilium droit, au niveau de l'aîne de ce côté. Selon les praticiens, il pourrait s'agir d'un objet destiné à protéger la plaie réalisée pour nettoyer l'abdomen du défunt. Plus inhabituelle en revanche est la présence de ce que les médecins désignent comme un « bâton » apparemment fiché dans le trou occipital (*foramen magnum*), qui aurait pu avoir une incidence sur la position de la mandibule²¹. Sa longueur est difficile à déterminer à partir de l'examen radiographique²². Parmi leurs autres constatations figurent la « torsion générale du squelette », imputable selon eux au mauvais état général du corps²³, le désaxement de la colonne vertébrale par rapport à la tête alors qu'aucune scoliose n'a été détectée, les côtes détachées et désaxées ainsi que l'absence des vertèbres cervicales à leur emplacement anatomique. Ainsi, selon que l'on a accordé plus d'importance aux anomalies de position du squelette ou à la présence d'un « bâton »²⁴, l'interprétation n'a pas été la même : les uns supposant une momification tardive « en terme d'avancement de la décomposition », les autres évoquant un cas de restauration antique.

¹⁸ K. KUHLMAN, *Materialien zur Archäologie und Geschichte des Raumes von Achmim*, Mayence, 1983.

¹⁹ L'estimation du sexe d'un enfant d'après les seuls restes osseux n'est jamais significative. Lire à ce propos l'article de T. MAJO, « Réflexions méthodologiques liées à la diagnose sexuelle des squelettes non adultes », *BMSA* (P) 8/3-4, 1996, p. 481-490.

²⁰ Les résultats des analyses pratiquées sur plusieurs des pièces de la collection du musée à l'occasion de l'exposition « Au coeur des œuvres » (14 septembre 2010 - 15 novembre 2011) sont présentés dans un document accessible en ligne : http://www.lri.fr/~syp/acde/Guide_restaurations_Au_coeur_des_oeuvres.pdf.

²¹ Dans le même document, on indique en effet que « Le maxillaire inférieur est décalé vers l'avant, sans doute sous l'effet de la contrainte exercée par le bâton » (*ibid.*, p. 6).

²² Le *Guide des restaurations* (*op. cit.*) mentionne jusqu'aux genoux.

²³ Il est également possible que le corps n'ait pas été emmaillotté dans un strict plan horizontal.

²⁴ On parle aussi de « pieu » (*ibid.*, p. 8).



Fig. 2. Radiographie de la momie d'enfant du musée départemental des Antiquités
(© C2RMF / Gérard de Puniet).

Le corps enserré dans des bandelettes est recouvert par deux toiles. Celle qui sert d'enveloppe extérieure correspond à un fragment de toile de lin ainsi que le démontrent les déchirures des bordures, l'absence d'ourlet et de lisière, seules quelques franges apparaissent au niveau des jambes. Cette toile est maintenue par des bandelettes au niveau du cou et des chevilles de l'enfant et collée par un « badigeon » de couleur brun foncé. La toile intérieure, plus grossière, recouvre pour sa part la totalité du corps ²⁵.

La présence d'une tige rigide tout le long de la colonne vertébrale est une information notable. Cet appendice y sert indubitablement à solidariser la tête au corps de l'enfant. Bien que les chercheurs aient souligné l'originalité de cette intervention lors de l'exposition temporaire « Au cœur des œuvres » où furent présentés les résultats des travaux d'analyse et de restauration menés sur la collection proche-orientale et égyptienne du musée (cf. *supra*), cette opération a été rapprochée d'exemples de « restauration » antique de momies. Mais, dans ces cas de réparation antique de momie, l'intervention consistait principalement à confectionner une prothèse destinée à rendre au défunt son unité physique ²⁶. Ce qui n'est pas le cas de la

²⁵ Ces observations ont été réalisées par les restauratrices de la momie, P. dal-Prà et Th. Bajon-Bouid, lors de leur intervention de juin 2010. Nous remercions le musée des Antiquités de nous avoir communiqué ce rapport.

²⁶ Les exemples sont nombreux. Voir en dernier lieu, avec les références antérieures, V. GIUFFRÀ, G. FORNACIARI, R. CIRANNIN, « A new case of ancient restoration on an Egyptian Mummy », *JEA* 92, 2006, p. 274-277. La momie étudiée, conservée au musée national d'archéologie de Naples (inv. 2343), présente une

momie de Rouen; celle-ci a fait l'objet d'un processus plus extrême. À partir des observations précédentes, les médecins expliquent cette intervention radicale par le fait que le corps de ce pauvre enfant aurait été « momifié tardivement en terme d'avancement de la décomposition »²⁷.

La préservation de l'unité²⁸ corporelle de l'individu et la conservation matérielle de cette enveloppe charnelle constituent des éléments fondamentaux de la pensée funéraire égyptienne. L'embaumement du corps, qui en est le corollaire, est confié à des spécialistes dénommés à l'époque gréco-romaines *taricheutes* ou *paraschistes* qui le pratiquent selon un rituel précis alors que les fonctionnaires de la nécropole sont chargés de défendre les sépultures des intrusions²⁹. Les momies sont d'ailleurs préparées peu après le décès, en lieu et place où celui-ci intervient comme en témoignent tant la documentation papyrologique³⁰ que les textes des étiquettes de momie³¹ attachées au corps après emmaillotage. Les frais d'expédition des corps vers le lieu de sépulture souhaité par le défunt ou sa famille comptent d'ailleurs parmi les principales dépenses engendrées par un décès. Le transport est alors essentiellement fluvial ; il existe en effet des navires funéraires, *νεκρηγόν*³². Pour autant, est-il possible d'envisager, quelles qu'en soient les raisons, un embaumement inefficace qui se traduirait par une reprise ou une continuation de la décomposition du corps après traitement et enveloppement de la dépouille ? Si tel était le cas, il faudrait expliquer dans quelle mesure ce

prothèse en bois destinée à remplacer les pieds manquants.

²⁷ La notion de putréfaction est sans doute plus précise. Référence tirée du document cité en note 20.

²⁸ Cette notion semble plus adaptée que celle d'intégrité.

²⁹ Depuis la contribution essentielle d'A. BATAILLE, *Memnonia. Recherches de papyrologie et d'épigraphie grecques sur la nécropole de la Thèbes d'Égypte aux époques hellénistique et romaine*, Le Caire, 1952, p. 201-206, 218-220 et 238-239, signalons les contributions de D. DEVAUCHELLE, « Notes sur l'administration funéraire égyptienne à l'époque gréco-romaine », *BIFAO* 87, 1987, p. 141-160 ; de T. DERDA, « Necropolis Workers in Greco-Roman Egypt in the Light of the Greek Papyri », *JJP* 21, 1991, p. 13-36, et d'I. UYTTERHOEVEN, *Hawara in the Greco-Roman Period. Life and Death in a Fayum Village*, *OLA* 174, Louvain, 2009, p. 359-368 et 367-368.

³⁰ Par exemple pour l'époque romaine, les textes des P. Princ. 166, P. Lond. 707, Lille C. 76/1 et C. 76/2 (B. BOYAVAL, « Deux bordereaux d'expédition de momies ? », *ZPE* 31, 1978, p. 118-120), ou le bordereau d'expédition P. Paris 18 bis. Comme toute marchandise, les momies (ταφή) sont taxées (Dig. 11,7, 37) : on connaît ainsi le tarif à acquitter pour le transport d'une momie entre Coptos et la mer Rouge, une drachme et quatre oboles : A. BERNAND, *Les portes du désert. Recueil des inscriptions grecques d'Antinoopolis, Tentyris, Koptos, Apollonopolis Parva et Apollonopolis Magna*, Paris, 1984, p. 199-208. À compléter par la contribution de B. BOYAVAL, « La réédition Bernand du tarif de Coptos » *Lychnos* 57, 1993, p. 74-76, qui modifie la proposition de ce dernier en un acheminement par voie terrestre des momies, reprise dans « Notes égyptiennes », *Kentron*, 20, 1-2, 2004, p. 182-184.

³¹ L'appellation est parfois excessive comme l'a remarquablement indiqué B. BOYAVAL : « Conclusions provisoires sur les étiquettes de momies en langue grecque », *BIFAO* 86, 1986, p. 37-89. Par exemple SB 939, 3553 à 3555, 5144, 5205, 5208, 5538, P. Colon 3004 ou Et. Fouad 4, sans date. M. Chauveau et Fr. Kayser ont proposé de désigner un certain nombre de ces textes relatifs à Panopolis et rédigés comme des ordres de livraison par l'expression « étiquettes de transport » (« Cinq étiquettes de momies [Et. Fouad 1-5] », *BIFAO* 91, 1991, p. 157). Récemment, B. Boyaval a démontré qu'il ne s'agissait pas là d'un particularisme propre à Akhmîm (« Notes égyptiennes », *Kentron* 20, 1-2, 2004, p. 149-150). Signalons également que G. Le Breton rapporta trois étiquettes de momie de ses explorations à Akhmîm (inv. AEg. 407 à 409). En raison des doutes sur leur authenticité soulevés par G. Husson et B. Boyaval dans la publication des Antiquités égyptiennes du musée par S. Aufrère (*op. cit.*, p. 148), après S. de Ricci en 1905 (S. DE RICCI, *Revue archéologique* V (4^e série), 1905, note 3), il est fort probable qu'elles aient été acquises chez des antiquaires locaux dont G. Daressy rappelle d'ailleurs l'existence dès 1889 (G. DARESSY, « Le voyage d'inspection de M. Grébaut en 1889 », *ASAE* 26, 1926, p. 3).

³² L'attestation la plus commentée est celle du P. Hamb. 74 du II^e siècle ap. J.-C. : B. BOYAVAL, « Fiscalité et transport de momies », *Kentron* 8, 1992, p. 87-90. Voir également les directives adressées à l'époque impériale par Evangelos à Didymas pour l'enterrement d'une femme dont le nom n'est pas mentionné, mais dont le corps doit être apporté par un navire désigné sous le terme de *παρόντος* (PSI VIII, 967).

processus aboutirait à l'organisation squelettique révélée par la radiographie, ce qui reste à faire.

Momification et décomposition : principes généraux

Un des éléments essentiels à la compréhension de la physiologie de la momie de Rouen est la chronologie de la dislocation des articulations. Celle-ci permet notamment d'appréhender les causes entraînant une modification des relations qu'entretiennent naturellement les os entre eux. En effet, s'il fallait paraphraser la définition de sépulture individuelle primaire formulée par Henri Duday et ses collaborateurs³³, un corps embaumé pourrait en quelque sorte se définir comme l'apport d'un cadavre à l'état « frais » – donc peu de temps après la mort – dans son enveloppe définitive. La mise en œuvre de la préparation du corps, sa constriction comme l'absence d'espaces internes disponibles – espaces dit néoformés lors de la décomposition des parties molles – expliquent que le squelette se présente généralement en connexion si le traitement a eu lieu alors que les contentions articulaires étaient encore suffisamment solides pour empêcher la disjonction d'os contigus. Les informations relatives au contexte de découverte et notamment au milieu environnant³⁴, éléments fort utiles pour expliquer les anomalies de positionnement des os, tant au sein de la momie que dans leur interaction, restent lacunaires dans le cas de la momie du musée des Antiquités de Rouen. Ceci n'empêche toutefois pas de discuter chacun des points problématiques, selon une optique taphonomique.

La radiographie de la momie de Rouen met en évidence l'absence du rachis cervical ainsi que le basculement des premières côtes, la déportation de la scapula et de vertèbres³⁵. Ces observations doivent bien évidemment être rapprochées de la présence d'un bâton, vraisemblablement engagé dans le crâne³⁶.

L'absence des vertèbres cervicales, tout du moins à leur emplacement naturel, peut-elle s'expliquer par le traitement du corps ? La pratique de l'embaumement peut en effet avoir une incidence sur cette partie anatomique ainsi que cela a été signalé lors de l'examen de la momie de Ramsès II par exemple. Mais ce cas est spécifique puisque la fracture est liée à des causes pathologiques³⁷. Par ailleurs, la possible présence de corps vertébraux dans la région de l'épaule gauche de la momie rouennaise ne peut résulter d'une migration intervenue lors de la décomposition du corps, quand bien même il pourrait y avoir reprise de ce processus pour un individu momifié, naturellement ou pas³⁸. En pareil cas, la libération des parties molles

³³ H. DUDAY, P. COURTAUD, E. CRUBÉZY, P. SELIER, A.-M. TILLIER, « L'Anthropologie "de terrain" : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires », *BMSA (P) II*, 2-3, 1990, p. 31.

³⁴ Les restauratrices P. dal Prà et Th. Bajon-Bouziid ont noté la présence sous la momie, au centre de la zone dorsale, de nombreuses galeries creusées par des insectes à l'intérieur desquelles ont été identifiées des fibres de laine rouge. De plus, dans la partie dorsale et à l'arrière de la tête, la toile d'enveloppement est particulièrement oxydée. On peut dès lors supposer que la momie reposait sur un support dorsal fait de matières organiques.

³⁵ Observations d'H. Duday.

³⁶ Il est possible qu'un second renfort disposé perpendiculairement au premier au niveau des épaules consolide le corps ; seul un nouvel examen permettrait de confirmer cette hypothèse formulée lors d'une discussion informelle entre H. Guichard, Fl. Saragoza, N. Timbart et H. Duday. Qu'ils soient ici remerciés.

³⁷ Si la radiochromodensitographie pratiquée sur le corps de Ramsès II a permis aux chercheurs de déceler une fracture du rachis cervical vraisemblablement intervenue lors de la momification, celle-ci ne résulte pas d'une mauvaise manipulation des embaumeurs, mais d'une spondylartrite ankylosante qui empêchait d'étendre la nuque normalement : R. LICHTENBERG, A. THUILLIEZ, « Sur quelques aspects insolites de la radiologie de Ramsès II », *BMSA (P) 8/3*, XIII^e série, 1981, p. 324-327.

³⁸ B. MAUREILLE, P. SELIER, « Dislocation en ordre paradoxal, momification et décomposition : observations et

dégage des espaces au sein desquels les os peuvent se déplacer à l'intérieur du volume de la momie dès que les contentions ligamentaires ont cédé. Ce qui pourrait expliquer que, même si la momie d'enfant n'avait subi aucune perturbation d'ordre exogène, l'agencement des os aurait présenté quelques distorsions par rapport à leur disposition originelle. En ce cas, la colonne vertébrale apparaît souvent segmentée en sous-unités composées de plusieurs vertèbres en connexion stricte³⁹. La dislocation totale de l'étage cervical tend donc à étayer l'hypothèse d'une décomposition du corps déjà très avancée avant la composition de la momie. En effet, en milieu tempéré humide, le temps nécessaire à la dislocation naturelle des articulations dites labiles – celles qui cèdent le plus rapidement et auxquelles appartient l'étage cervical à l'exception de la première vertèbre cervicale, l'atlas – n'est jamais inférieur à quelques semaines. Dans un environnement plus favorable à la conservation du corps, les articulations labiles peuvent se maintenir encore plus longtemps.

Mais l'hypothèse de l'emballage d'un corps partiellement réduit à l'état d'os semble corroborée par les autres anomalies mises en évidence. La position des côtes, considérées comme « détachées et désaxées », semble en effet révéler une mise à plat partielle de la cage thoracique. L'obliquité naturelle des côtes – en bas et en avant – a tendance à s'accroître après la rupture des contentions costo-vertébrales, costo-sternales et intercostales, impliquant la nette diminution du volume thoracique. Les ligaments costo-transversaires persistant plus longtemps que ceux de l'articulation reliant la tête costale aux corps vertébraux, l'abaissement du corps de la côté s'accompagne d'une ascension de sa tête, qui dès lors remonte fréquemment à mi-hauteur de la vertèbre sus-jacente⁴⁰. Ce phénomène peut donner l'impression d'un détachement, voire d'un désaxement des côtes. Toutefois, dans ce cas précis, on ne peut toutefois pas exclure qu'une partie d'entre elles, complètement désolidarisées, aient pu être ramassées en faisceau. Enfin, le décalage du rachis vertébral par rapport au crâne, voire le décalage entre les membres inférieurs, s'explique vraisemblablement tout autant par les modalités d'effondrement partiel du bassin que par l'absence des vertèbres cervicales ; plus aucun élément ne retenait le crâne au squelette infra-crânien avant l'installation du bâton⁴¹.

Si l'hypothèse de la préparation d'un corps totalement ou partiellement réduit à l'état de squelette permet à la fois d'expliquer les différentes anomalies de position des ossements et de certaines parties anatomiques comme l'utilisation d'une tige pour resolidariser le crâne au reste du squelette, elle semble *de facto* ne pas pouvoir être corroborée par l'état général du corps qui demeure en connexion, y compris les parties réputées labiles. Ce serait faire fi des principes qui régissent la putréfaction d'un cadavre. Le processus de décomposition du corps, de la disparition des parties molles, putréfaction, à la squelettisation, est un phénomène d'autant plus complexe qu'il peut varier selon l'individu et l'environnement⁴². Ainsi, il a été

hypothèses, *BMSA* (P) 8/3-4, 1996, p. 313-327.

³⁹ H. DUDAY *et al.*, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁰ *Loc. cit.*

⁴¹ En 2001, nous avons prélevé pour analyse par le C2RMF des insectes trouvés dans la vitrine qui abritait alors la momie. L'analyse a permis d'identifier des vrillettes du pain (*Stegobium paniceum*) dont les larves se nourrissent des denrées amidonnées. Il n'est toutefois pas possible en l'état de dater l'infestation : celle-ci peut être récente ou contemporaine de la momie ; cet insecte a ainsi été retrouvé dans la tombe de Toutânkhamon (A. ALFIERI, « Les insectes de la tombe de Toutankhamon », *Bulletin de la Société entomologique d'Égypte* 24, 1931, p. 188-189).

⁴² J. PINHEIRO, « Decay Process of a Cadaver », dans A. Schmitt, E. Cunha, J. Pinheiro (éd.), *Forensic Anthropology and Medicine: Complementary Sciences from Recovery to Cause of Death*, Totowa, 2006, p. 86-

constaté que plusieurs états de décomposition peuvent être observés sur un même individu. Bruno Maureille et Pascal Sellier ont présenté plusieurs cas pour lesquels l'hypothèse d'une momification, naturelle ou non, avant une possible reprise des processus de décomposition apparaît plus que probable⁴³. Dans des circonstances particulièrement favorables⁴⁴, une lente momification naturelle peut se produire, mais les organes internes n'y sont alors pas soumis⁴⁵. Ce processus ne concerne que l'aponévrose et les muscles, une fois la décomposition du corps bien avancée. Dans le cas de la momie de Rouen, la position des éléments des mains et des pieds pourrait témoigner d'un tel phénomène. Le dessèchement des muscles fléchisseurs des mains recourbent en effet les doigts vers l'intérieur (« mains en serres ») alors que les pieds prennent une position pronatrice⁴⁶.

Pour toutes ces raisons, l'hypothèse d'une intervention sur un corps en voie de décomposition apparaît improbable. Il convient alors d'expliquer différemment la présence de la tige.

Vers une nouvelle vision des pratiques funéraires égyptiennes

Plusieurs cas similaires de connexion de la tête d'un défunt à son corps ont été signalés soit pour des individus conservés dans des institutions muséales, soit pour des sépultures découvertes en Égypte. Parmi les exemples que l'on peut énumérer figurent des corps exhumés dans les nécropoles d'Oxyrhynchos⁴⁷, d'Antinoé⁴⁸, dans celles des oasis du désert oriental tant à Douch⁴⁹ qu'à Dakhla⁵⁰, ainsi qu'un corps donné par W.M.Fl. Petrie au musée gréco-romain d'Alexandrie⁵¹ et celui d'un enfant conservé au musée égyptien de Florence⁵²; mais les exemples pourraient être multipliés, tous n'étant pas publiés. Une momie découverte à Deir el-Medineh a pu être intégrée à cette liste, mais elle est quelque peu différente : la

87.

⁴³ B. MAUREILLE, P. SELIER, *op. cit.*

⁴⁴ Température ambiante, position du sujet, nature du support sur lequel il repose, aération du tombeau, etc.

⁴⁵ Si le cerveau s'écoule, il demeure cependant des formes spongieuses brun foncé très caractéristiques. Ce qui conduit certains chercheurs à penser que le crâne est aseptique : J.-Cl. GOYON, « Chirurgie religieuse ou thanatopraxie ? Données nouvelles sur la momification en Égypte et réflexions qu'elles impliquent » dans J. Leclant (éd.), *Sesto Congresso Internazionale di Egittologia. Atti I*, Turin, 1992, p. 215-225.

⁴⁶ T. DZIERZYKRAY-ROGALSKI, « À propos de la momification naturelle des dépouilles humaines en Égypte », *Paléobios* 6/2-3, 1990, p. 33.

⁴⁷ A. PERRAUD, « Etude des momies de la nécropole d'Oxyrhynchos », dans M. Erroux-Morfin, J. Padró Parcerisa (éd.), *Oxyrhynchos un site de fouilles en devenir. Actes du colloque de Cabestany, avril 2007*, Barcelone, 2008, p. 63, à propos de la momie inv. Oxy 21085.

⁴⁸ Musée des beaux-arts et d'histoire naturelle de Chateaudun, inv. 83-SDA-429 : Y. Lintz, M. Coudert (dir.), *Antinoé. Momies, textiles, céramiques et autres antiques. Envois de l'État et dépôts du musée du Louvre de 1901 à nos jours*, Paris, 2013, p. 186-187.

⁴⁹ Fr. DUNAND, « Du séjour osirien des morts à l'au-delà chrétien. Pratiques funéraires en Égypte tardive », *Ktéma* 11, p. 34, où l'auteure mentionne également pour Douch des cas de renforcement des corps par fixation à une sorte de brancard fait de *gerids*. La publication des fouilles entreprises sur ce site permet de recenser les exemples de corps traversés par de telles tiges (Fr. DUNAND, J.-L. HEIM, N. HENEIN, *Oasis de Kharga, Douch I. La nécropole de Douch I. Tombes 1 à 72, DFIFAO 26*, Le Caire, 1992 ; et Fr. DUNAND, J.-L. HEIM, N. HENEIN, R. LICHTENBERG, *La nécropole de Douch (oasis de Kharga) II. Tombes 73 à 92, DFIFAO 45*, Le Caire, 2005). Ainsi, outre quelques corps des tombes 10 (vol. I : p. 36) et 26 (vol. I : p. 63), peut-on dénombrer huit attestations : Douch 58. 1.1.5, 74.1.1.2, 74. 1N.1.4, 74.4.1.0, 77. 1.1.3, 77.1.1.4, 82. 1.1.1, 85.1.1.4 et 88.1.1.1

⁵⁰ À Ismant el-Kharab : A. AUFDEHEIDE, M. ZLONIS, L. CARTMELL, M. ZIMMERMAN, P. SHELDRIK, M. COOK, J. MOLTO, « Human mummification practices at Ismant el-Kharab », *JEA* 85, 1999, p. 197-210.

⁵¹ M.-A. RUFFER, A. RIETTI, « Notes on two Egyptian Mummies dating from the Persian Occupation of Egypt », *BSAA* 14, 1912 : première momie : p. 243, fig. 8 ; seconde momie : p. 249, fig. 11.

⁵² Inv. 6528 : C. GUIDOTTI, *Le mummie del museo egizio di Firenze*, 2001, Florence, n° 14, p. 56.

dépouille S1 correspond en effet à celle d'un enfant dont les ossements des membres supérieurs ont été liés à des restes de bandages renforcés de trois baguettes faites de nervures de palmier⁵³.

Françoise Dunand et Roger Lichtenberg semblent proposer deux hypothèses pour expliquer cette dissociation. Dans un premier schéma, elle correspondrait à « un accident intervenu pendant le traitement » du corps⁵⁴. Les embaumeurs auraient alors réparé cette erreur de manipulation en introduisant « dans le canal rachidien et dans la cavité crânienne un *gerid*, une tige ligneuse et feuillue du palmier dattier, destiné à resolidariser tant bien que mal la tête et le tronc »⁵⁵. Dans le second, la présence d'un *gerid* assurant une connexion apparente entre les os résulterait d'une intervention des embaumeurs sur un « corps en état de décomposition plus ou moins avancée »⁵⁶. Pourtant un tel acte n'a pu avoir lieu que sur un corps décomposé et non putréfié comme le laisse entendre la précédente citation⁵⁷ ; il ne semble guère plus pouvoir résulter d'une mauvaise manipulation ayant entraîné la séparation de la tête du corps. En effet, le spécimen 2P mis au jour dans l'oasis de Dakhla correspond en fait à une momie composite : si son apparence extérieure est celle d'une momie d'adulte, elle contient, selon un agencement qui ne correspond que très partiellement au schéma anatomique, les os appartenant à plusieurs individus d'âge différent puisqu'on y distingue les ossements d'au moins deux enfants⁵⁸. Parmi ces vestiges funéraires, un crâne est traversé via le trou occipital par une branche de palmier, selon une disposition similaire à celle observée sur la momie de Rouen. Le cas de cette momie recomposée à partir des restes de plusieurs défunts atteste indubitablement d'une intervention humaine et donc l'existence d'une gestion des ossements après décomposition. Mais ce cas n'est pas isolé ; il rappelle en effet ce que Fr. Dunand et R. Lichtenberg désignent comme de « véritables sacs d'os » contenant des éléments de squelettes constitués de textiles maintenus par de larges bandelettes et disposés de façon à simuler l'apparence d'une momie⁵⁹ ; ces artefacts sont également connus sous le nom de « pseudo-momies »⁶⁰. Dans ces cas, la dégradation des corps était suffisamment importante pour que des principaux segments anatomiques ne fussent plus en connexion⁶¹. C'est en partie le cas de la momie de Rouen.

⁵³ G. CASTEL, D. MEEKS, *Deir el-Medineh 1970. Fouilles conduites par G. Castel I. Gournet Mareï Nord, FIFAO 12/1*, Le Caire, 1970 : à propos du sujet S1, voir les pages 40 et 54.

⁵⁴ Fr. DUNAND, R. LICHTENBERG, *Les momies et la mort en Égypte*, Paris, 1998, p. 101.

⁵⁵ *Ibid.*, ainsi que la photographie en bas, à gauche de la page 225 montrant la tête momifiée d'un enfant et sa tige de *gerid* découverte dans la nécropole d'Aïn Labakha (oasis de Kharga).

⁵⁶ *Ibid.*, p. 227. Une analyse similaire est énoncée pour la momie inv. E 1184 du musée du Cinquenaire à Bruxelles : C. FRANCOIS *et al.*, *Momies égyptiennes des musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles et leur étude radiologique*, 1999, Turnhout, cat n° 4 : p. 5-7. Dans ce cas, les auteurs n'attribuent pas ce désordre à un commencement tardif de l'embaumement, mais à « une application négligente de la technique momificatoire ».

⁵⁷ Voir note 56.

⁵⁸ P. GEORGES, E. BOËS, G. ALIX, A. SCHMITT : « Des momies éphémères et des os pour l'éternité. La gestion paradoxale de la *Nécropolis* d'Alexandrie à l'époque romaine », dans P. Ballet, P. Cordier, N. Dieudonne-Glad (dir.), *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages. Actes du colloque de Poitiers (19-21 septembre 2002)*, Montagnac, 2003, p. 279-280.

⁵⁹ Fr. DUNAND, R. LICHTENBERG, *op. cit.*, p. 227-229.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 101. Quelques-uns de ces spécimens sont mentionnés dans l'article de R. GERMER, H. KISCHKEWITZ, M. LÜNING, « Pseudo-mumien der ägyptischen Sammlung Berlin », *SAK* 21, 1994, p. 81-94. On distingue deux catégories de pseudo-momies : celles contenant des os d'animaux, le plus souvent des ibis, et celles contenant des os humains telle celle déposée par la ville de Cahors (inv. E 245) au musée Champollion de Figeac (L. RÉVEILLAC, M. DEWACHTER, « Les deux momies égyptiennes mises en dépôt à Figeac par le musée de Cahors », *Cahiers du musée Champollion* 1, 1988, p. 16-21).

⁶¹ P. GEORGES *et al.*, *op. cit.*, p. 279.

De ces différentes attestations, il faut donc dénombrer trois types d'intervention destinées à donner ou à rendre au défunt une apparence momiforme :

1. l'embaumement d'un individu mort récemment (à l'état de cadavre « frais ») ;
2. la préparation d'un corps à l'état d'ossements ;
3. la restauration d'un corps déjà embaumé.

Quoi qu'il en soit, le caractère non systématique du renforcement par *gerid* doit être souligné ; il correspond donc à une intervention exceptionnelle et non à une pratique régulièrement mise en œuvre au cours de la momification. Cette propriété ainsi que le fait que les corps sur lesquels elle survient présentent des désordres osseux, voire sont mêlés à ceux d'autres sujets, confirment une intervention postérieure au premier embaumement et donc secondaire.

Vicissitudes des momies de la période gréco-romaine

Pour appréhender au mieux la nature des événements susceptibles de produire de tels dégâts, il convient de rappeler que les enterrements collectifs sont fréquents à l'époque gréco-romaine ; dans certains tombeaux, les superpositions de dépouilles sont impressionnantes, notamment à Saqqarah ou sur la rive occidentale de Thèbes. Outre cette gestion optimale de l'espace funéraire, la violation de sépulture constitue également une cause de dégradation⁶². Un papyrus d'époque hellénistique⁶³ relate les calamités connues par l'un des tombeaux du choachyte des *Memnonia*, Osoroëris : des momies ont été dérobées, du mobilier a été volé et la porte du tombeau étant restée ouverte, les loups (λύκος) ont dévoré certains des corps épargnés par les pilliers ! Enfin, l'humidité de certains caveaux, les infiltrations comme les affleurements salins, peuvent également engendrer des détériorations. Ainsi, plusieurs causes, tant internes (qualité de la momification, tassement des corps, humidité, dislocation articulaire...) qu'externes, peuvent expliquer la dégradation des corps.

Si les causes de dégradation sont multiples, il convient de souligner la qualité de ce nouvel emmaillotage qui implique sa réalisation par des professionnels. Ce décalage entre un cadavre perturbé et une gangue extérieure de qualité a été relevée par de nombreux chercheurs qu'il a logiquement intrigués. Ainsi, dans un article comparant les momies aux portraits qui les ornent, Joyce Filer⁶⁴ cite-t-elle des cas de dépouilles présentant un important écart entre le corps du défunt et l'image qu'en reflète son portrait peint. Parmi eux, celui d'une momie d'enfant d'époque romaine conservée à Heidelberg⁶⁵ et ceux de corps du British Museum⁶⁶, mais les exemples pourraient être multipliés à l'envi. Elle attribue ces désordres à une manipulation peu soignée, bien faible litote à la vue des perturbations osseuses !

Seule une intervention sur des corps devenant squelettes permet d'expliquer rationnellement ce contraste entre un agencement désordonné et un bandeletage réalisé avec application. Elle s'applique donc à des individus anciennement décédés.

⁶² Ainsi la momie du musée du Cinquantenaire à Bruxelles inv. E 5890 (C. FRANCOU *et al.*, *op. cit.*, cat. n° 9, p. 14-16).

⁶³ P. Paris 6.

⁶⁴ J. FILER, « If the Face fits... A Comparison of Mummies and their accompanying Portraits using computerised Axial Tomography », dans M. Bierbrier (éd.), *Portraits and Masks. Burial Customs in Roman Egypt*, 1997, Londres, p. 121-126.

⁶⁵ Inv. HD 1021.

⁶⁶ Inv. EA 13595 et EA 21809 découvertes à Hawara.

Il faudrait ici conclure si le domaine épigraphique ne semblait pouvoir, lui aussi, apporter un nouvel éclairage sur ces pratiques funéraires. En effet, la reprise de l'étude de la momie du musée des Antiquités offre pour la première fois la possibilité de confronter un artefact à deux témoignages papyrologiques dont la signification a longtemps été débattue, les papyrus Strasbourg gr. 87 et Giessen 68. Ces deux lettres attestent de la pratique d'une δευτέρα ταφή : la difficulté tient à l'interprétation de cette expression. L'usage de ce syntagme recouvre un champ lexical assez large qui, selon les commentateurs, s'étend de la momie à l'enterrement. Dès la publication de ces deux textes, différentes propositions d'interprétation ont été suggérées. En 1908, Ulrich Wilcken, premier commentateur du papyrus de Strasbourg, une sorte de contrat, suggère d'y reconnaître le second cercueil dans lequel le corps pouvait reposer⁶⁷, mais ce postulat a rapidement été abandonné au profit de deux autres hypothèses qui se confrontent toujours. La première, qui est la plus suivie, fut formulée en 1938 par Raymond Goossens⁶⁸, après la publication par Paul Perdrizet⁶⁹ de l'épigramme funéraire du fils d'Épimaque, alors récemment découverte à Hermopolis. Pour l'auteur, l'expression désigne « la seconde toilette funèbre du défunt », soit un nouvel emmaillotage du corps qui succéderait à la περιστολή. André Bataille⁷⁰, Étienne Bernand⁷¹, Juan Chapa⁷² et Dominic Montserrat⁷³ suivent cette interprétation. L'épithète métrique hermopolitaine, datée du II^e siècle ap. J.-C. et connue sous la désignation d'« épithète du mort qui sentait bon » (εὐώδωσ νεκρός) est tracée à l'encre rouge sur un pyramidion dressé à l'entrée de la maison funéraire 6 de Touna el-Gebel. Le jeune défunt fait par deux fois part, au travers d'une hyperbole, de son désir d'échapper aux « ensevelissements répétés » (ταφαὶ πολλαί) pour n'être enterré qu'une seule et unique fois (μία καὶ μόνη ταφή). La seconde hypothèse, proposée par P. Perdrizet en 1934 à propos de cette même épigramme hermopolitaine⁷⁴, consiste à reconnaître dans la δευτέρα ταφή une seconde phase de la célébration des funérailles, celle où la dépouille est livrée au soin des taricheutes. À partir des découvertes menées sous la direction de Sami Gabra sur le site d'Hermopolis, Jean Capart en fait une lecture un peu différente⁷⁵ qu'il rattache à la physionomie de certains tombeaux d'époque impériale alors mis au jour qui contiennent des banquettes funéraires maçonnées⁷⁶. Il envisage que le mort y ait été déposé

⁶⁷ U. WILCKEN, « Aus der Strassburger Sammlung », *APF* 4, 1907-1908, p. 140-141.

⁶⁸ R. GOOSSENS a consacré trois articles à cette épigramme : « Le tombeau du fils d'Épimaque » *CdE* IX, 1933-1934, p. 346-350 ; « L'épithète de Seuthès et les "secondes funérailles" à Hermopolis », *CdE* XIII, 1938, p. 373-377, et « À propos des secondes funérailles », *CdE* XV, 1940, p. 132-133.

⁶⁹ P. PERDRIZET « Le mort qui sentait bon », dans *Mélanges Bidez* II, *AIPHOS* 2, Bruxelles, 1934, p. 719-727. L'auteur suggère, partir du terme ἀποφοράς compris comme translation et non comme mauvaise odeur, que l'expression grecque désigne le second temps de la cérémonie, celui de l'intervention des taricheutes. Il revient à Adolf Wilhelm d'avoir corrigé la lecture précédemment admise : A. WILHELM, « ΑΠΟΦΟΡΑ », *AAW* Wien 73, 1936, p. 60-63.

⁷⁰ A. BATAILLE, *op. cit.*, p. 221-222.

⁷¹ E. BERNAND, *Inscriptions métriques d'Égypte gréco-romaine. Recherches sur la poésie épigrammatique des Grecs en Égypte*, *ALUB* 98, Paris, 1969, n° 97, et plus particulièrement p. 385-386.

⁷² J. CHAPA, « More on Mummification ? P. Mich. Inv. 3724 Revised », dans A. Bulów-Jacobsen (éd.), *Proceedings of the 20th International Congress of Papyrologists, Copenhagen 23-29 August 1992*, Copenhagen, 1994, p. 532-533, où l'auteur propose de rapprocher la lettre consignée par le papyrus Mich. 3724 d'un tel emmaillotage. Le contexte de rédaction de cette correspondance reste hélas obscur (πένης).

⁷³ D. MONTSERRAT, « Death and Funerals in the Roman Fayum », dans M. Bierbrier (éd.), *Portraits and Masks. Burial Customs in Roman Egypt*, Londres, 1997, p. 36. B. Borg va à l'encontre de cette suggestion (*Ägyptische Porträtmumien. « Der zierlichste Anblick der Welt... »*, *Sonderhefte der Antiken Welt* 40, Mayence, 1998, p. 106, n. 44).

⁷⁴ Voir note 69.

⁷⁵ Cité par R. Goossens, *CdE* XV, 1940, p. 132.

⁷⁶ Des structures similaires ont été mises au jour par l'équipe de l'université de Munich ; lire à ce sujet les

jusqu'à ce qu'un nouveau décès conduise à son enterrement dans les appartements souterrains ; la momie aurait alors eu « besoin de quelques réfections »⁷⁷. Plus récemment, Françoise Perpillou-Thomas a rapproché cette mention des pratiques funéraires de la nécropole d'Hawara où les corps auraient été déposés dans une chambre spéciale avant leur inhumation définitive⁷⁸ selon une pratique attribuée à de nouvelles coutumes funéraires à l'époque romaine⁷⁹. Cette hypothèse reposait également sur une mention lacunaire et difficile figurant dans un papyrus démotique édité par Eva A.E. Reymond⁸⁰.

Face à cette unanimité d'interprétation, seul René Dussaud⁸¹ offre une voix discordante qui nous semble devoir être reconsidérée au regard des constatations que nous avons pu faire sur la momie du jeune enfant du musée de Rouen. L'orientaliste propose de reconnaître dans l'expression grecque un enterrement des ossements selon un sens proche à celui donné en anthropologie funéraire à la notion d'« inhumation secondaire »⁸². Pourtant, celle-ci sous-entend un lieu de sépulture primitif et la célébration de funérailles en plusieurs temps ; l'inhumation primaire n'étant qu'une étape de ce processus, elle n'est que provisoire, ce qui n'est pas le cas des témoignages hermopolitains. Il est toutefois impossible en l'état de la documentation de savoir si les corps étaient à nouveau placés dans leurs tombes d'origine ; il est probable que différentes situations aient co-existé, mais ce fait distingue un peu plus encore la δευτέρα ταφή d'une inhumation secondaire. Ainsi, cette notion ne s'adapte ni aux constats faits sur les momies consolidées par des tiges de *gerid* ni aux contextes d'énonciation des trois écrits hermopolitains bien que cette intervention soit parfois pratiquée sur des corps se rapprochant sans doute de l'état squelettique.

Dès lors, il convient de revenir sur les textes évoquant cet acte si particulier. Dans la lettre qu'Arxis adresse à Apollonios⁸³, elle lui demande de l'aider à acquérir du textile (ὀθόνια) à bon prix pour les secondes funérailles qu'elle doit accomplir pour son fils Chairemon. Les circonstances qui rendent nécessaire cette opération restent cependant difficiles à saisir (τὸ

contributions de M.-C. FLOSSMANN-SCHÜTZE : « Das Römerzeitliche Gab 6 aus Tuna El-Gebel : Ein Vorbericht zu der Grabungskampagne im September 2009 », *Thots* 4, 2010, p. 24-35, et « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan, 2008-2009. *Touna el-Gebel* », *Or* 78, 2010, p. 167-169.

⁷⁷ Voir note 75.

⁷⁸ Fr. PERPILLOU-THOMAS, *Fêtes d'Égypte ptolémaïque et romaine d'après la documentation papyrologique grecque*, *StudHell* 31, Louvain, 1993, p. 25. Cette interprétation repose aussi sur plusieurs textes classiques évoquant les funérailles égyptiennes, principalement Hérodote (II, 86, 7), qui indique que les cercueils étaient placés ἐν οἰκίῳ θηκαίῳ. La même mention apparaît chez Diodore (I, 92) et chez Cicéron (*Tusculanae disputationes* I, 45) où est employé le terme *domus* ; s'agit-il d'une mauvaise compréhension du terme grec οἰκίῳ ?

⁷⁹ L'inhumation peut en effet intervenir plusieurs mois après le décès, mais ces cas correspondent à des transferts de momie (SB I 5144), voire à des négligences de la famille (P. Lond. 717).

⁸⁰ E. REYMOND, *Catalogue of demotic papyri in the Ashmolean Museum I. Embalmers' Archives from Hawara*, p. 25, 28 et 65. L'auteure appuie sa proposition sur la mention en démotique *p3 hp stfy nb hry nb*, mais c'est un passage de lecture difficile et peu convaincant.

⁸¹ R. DUSSAUD, « Chroniques. Grèce. Commentaire de l'article de P. Perdrizet », *RHR* 110, 1934, p. 102-103.

⁸² Sur ce concept : J. LECLERC, « La notion de sépulture », dans É. Crubézy *et al.* (éd.), *Anthropologie et Archéologie : dialogue sur les ensembles funéraires*, *BMSA* (P) II, 2-3, 1990, p. 13-18. Il est en revanche possible qu'une pratique mentionnée par Hérodote, au livre II de son *Enquête*, s'en rapproche. L'historien évoque l'enterrement de bœufs décédés de mort naturelle dans les faubourgs avant que leur squelette soit déterré pour être inhumé à Atarbéchis dans le Delta, dans un lieu non précisé ἐν ἑνῷ χωρῶν (II, 41, 4-6). Il précise que les Égyptiens procèdent ainsi pour l'ensemble du bétail.

⁸³ P. Giss 68 est issu des archives du stratège Apollonios en exercice dans le nome Apollonites Heptakomia dans le premier quart du II^e siècle ap. J.-C. Arxis travaillait dans l'atelier de tissage d'Apollonios à Hermopolis comme son fils Chairemon.

συμβάν et τὸ ἀτύχημα). Le texte de cette missive établit clairement que la pratique de la δευτέρα ταφή nécessite l'usage de bandelettes de lin et donc qu'elle est en rapport avec l'embaumement⁸⁴. Aussi peut-on comprendre que le syntagme se rapporte à cette phase précise des funérailles : la transformation du cadavre en momie, ce que corrobore l'usage extensif du terme en contexte fiscal pour désigner le résultat de ce processus, à savoir la momie elle-même. La qualification du terme implique pour sa part que cet acte est répété, soit qu'il est accompli sur une momie et non sur un individu récemment décédé ; c'était d'ailleurs la conclusion de R. Goossens⁸⁵ qui expliquait la nécessité de cette nouvelle intervention par la dégradation, à l'époque romaine, période de rédaction de ces trois attestations lexicales, des pratiques momificatoires, idée désormais abandonnée. Ces textes semblent au contraire témoigner de l'attention portée à la pérennité des momies.

Le papyrus de Strasbourg constitue pour sa part un contrat familial énumérant les dispositions prises par un couple pour lui-même comme pour sa descendance. Parmi celles-ci figure l'obligation de couvrir les frais engendrés par une éventuelle δευτέρα ταφή en faveur d'Hermaïs ou d'Achilleus⁸⁶ et ce pour la somme de 1300 drachmes. La disposition est présentée en deux temps (ὁμοίως) : le premier concernant Hermaïs, le second son époux. Les biens, à engager, de l'or, sont ceux que leurs parents respectifs leur ont transmis auxquels s'ajoutent pour Hermaïs ceux fournis pour sa dot et, pour Achilleus, des valeurs en argent. Le contexte ne permet guère de préciser ce que recouvre cette notion. En revanche, il faut souligner l'importance de la somme mobilisée pour sa mise en œuvre qui dépasse celle engagée pour un achat de textile. Il faut donc envisager la δευτέρα ταφή comme une opération longue, coûteuse, faisant intervenir différents spécialistes.

Au regard de ces deux témoignages, la supplique du fils d'Épimaque se singularise non seulement par sa forme littéraire, mais également, comme l'a souligné B. Boyaval, par sa tonalité : le texte semble emprunt de valeurs stoïcienne et épicuriennes⁸⁷. Ainsi, le défunt refuse-t-il toutes les manifestations de douleur (μῆδολωσ) tant celles imposées des pleureuses rémunérées que celles de son entourage. C'est d'ailleurs parmi ces deux manifestations habituelles du chagrin et des attentions portées au défunt, de la plus intime à la plus convenue, que figure, dans les distiques éligiaques finaux, la mention des funérailles répétées (ταφαὶ πολλαί). Dès lors, les prescriptions du défunt attestent de son acceptation fataliste de la mort comme des possibles dégradations que pourrait connaître son corps (μηδὲ κατορύξαντ αὐθις ἀνορύπτειν πάλιν) plus que d'un refus des rites funéraires égyptiens⁸⁸.

L'ensemble de ces données doit être rapproché de la pratique des enterrements collectifs. Celle-ci, associée à une inhumation dans des structures sépulcrales fermées, nécessite une gestion régulière des flux de défunts permettant l'introduction de nouveaux corps dans les sépultures. Les exemples mentionnés précédemment offrent pour leur part la possibilité de mieux appréhender cette gestion des tombeaux à inhumations multiples. En effet, ils attestent l'attention portée aux dépouilles déposées précédemment et sur lesquelles de nouvelles

⁸⁴ L'achat de lin constitue une des principales dépenses acquittées au moment des funérailles, près d'un tiers des frais, comme en témoigne le compte de dépenses consigné dans le papyrus Stud. Pal. XXII, 56 daté du II^e siècle ap. J.-C. Dans la correspondance d'Arsis, le montant engagé correspond au plus du double, soit une somme de trois cents drachmes. Un achat d'étoffe de lin (σινδών) est mentionné dans le P. Haun II, 17, pour une somme de quatre-vingt drachmes.

⁸⁵ Voir note 68.

⁸⁶ P. Stras. 87, II, 43-55.

⁸⁷ B. BOYAVAL, « Neuf notes égyptiennes », *Kentron* 16/1-2, 2000, p. 88-89.

⁸⁸ A. NOCK, « A Greek Protest against Mummification », *JEA* 21, 1935, p. 75.

interventions pouvaient être accomplies ; ils témoignent donc d'une gestion funéraire inscrite dans le long terme. Cependant, contrairement à de nombreuses inhumations de type fermé, les sépultures égyptiennes de tradition pharaonique ne se caractérisent guère par une « déshumanisation des ossements » qui a été en revanche identifiée à Alexandrie. Les observations menées dans le niveau inférieur scellé du caveau 350 de la tombe B 17 ont permis d'identifier comme usage funéraire spécifique la pratique du prélèvement des corps transférés vers des ossuaires ⁸⁹.

Dès lors, les gestes funéraires tels que perpétrés dans la chôra peuvent être, à l'aune de ces témoignages, réévalués. Il semble donc que ceux-ci se pratiquent sur une durée plus longue que celle supposée jusque-là et que l'on pensait s'achever avec la mise au tombeau ou la mise en terre. Si les gestes funéraires *stricto-sensu* sont bien documentés par l'égyptologie, ceux intervenant après les funérailles le sont moins en raison notamment de la difficulté de leur appréhension matérielle. Les momies renforcées par des *gerids* ⁹⁰ offrent désormais un nouvel indice de ces gestes au même titre que les réparations de parures funéraires finement observées par W.M.Fl. Petrie dans la nécropole d'Hawara ⁹¹. Mais il est probable que l'archéologie conduise l'égyptologie à s'interroger sur la notion de temps funéraire, dont la conception culturelle pharaonique est certes fondée sur l'éternité, mais que les récentes fouilles de nécropoles pourfendent. Enfin, il convient de noter que ces gestes étaient effectués tant sur des adultes que sur des sujets immatures, ce qui confirme que les enfants étaient traités avec la même déférence que leurs aînés et ce selon des conceptions funéraires identiques.

Une pratique plus ancienne ?

Si les cas cités précédemment peuvent être rapportés aux époques les plus récentes de l'histoire funéraire égyptienne, la momie du muséum d'histoire naturelle de Perpignan ⁹² offre pour sa part un témoignage plus ancien de cette gestion des corps postérieure aux funérailles [fig. 3]. Cette momie fut donnée en 1847 au muséum par Ibrahim Pacha en remerciement de l'accueil qui lui avait été réservé lors de son séjour aux thermes de Vernet-les-Bains, station des Pyrénées-Orientales. Seule l'étude des noms et titres inscrits sur les éléments du cercueil renfermant le corps permet de leur assigner une origine thébaine, l'envoi princier n'ayant pas été documenté. Cet ensemble daté de la Troisième Période intermédiaire a été étudié à quatre reprises au cours du XX^e siècle ; le résultat complet de ces analyses a fait l'objet d'un article d'Annie Perraud ⁹³. Parmi les nombreuses données recueillies lors des différents examens, il apparaît que les trois éléments du cercueil anthropomorphe – la cuve, le couvercle et la couverture – n'ont pas été réalisés pour une seule et même sépulture : les matériaux utilisés

⁸⁹ P. GEORGES *et al.*, *op. cit.*, p. 288-293.

⁹⁰ Les collections bruxelloises (inv. 9016) comptent une étrange momie consolidée non par une tige de palmier mais par une tige métallique recourbée, caractéristique qui a conduit les chercheurs à attribuer cette intervention à l'époque moderne, sans que soient précisées les raisons de cette attribution (C. FRANCOIS *et al.*, *op. cit.*, cat. 11, p. 17-19).

⁹¹ W.M.Fl. PETRIE, *Hawara, Biahmu and Arsinoe*, Londres, 1889, p. 15. Il est possible que l'on puisse ainsi expliquer le décalage observé par J. Filer pour certaines des momies du British Museum entre le sexe et l'âge du défunt et le portrait peint qui orne sa momie (J. FILER, *op. cit.*, p. 121-126).

⁹² Non inventorié.

⁹³ A. PERRAUD, « La momie égyptienne du muséum d'histoire naturelle de Perpignan », *Annales du muséum d'histoire naturelle de Perpignan* 12, 2003, p. 1-23. Nous remercions A. Perraud de nous avoir communiqué l'illustration 3 de notre article.

varient comme le nom et le sexe du défunt. La cuve est façonnée dans du cèdre, la couverture et le couvercle sont taillés dans du bois de sycomore. De plus, la cuve et la couverture se réfèrent à un individu masculin, le couvercle à une femme. Enfin, le nom de Ioufenkhonsou orne tant certaines des parois de la cuve que la couverture de momie ; celui de Paennesettaouy n'est inscrit que sur la face latérale droite de la cuve. À partir de ces constatations, il apparaît que le mobilier funéraire de la momie de Perpignan relève d'une histoire complexe qu'A. Perraud propose d'expliquer par un lien de parenté unissant les deux scribes du Domaine d'Amon mentionnés dans les inscriptions de la cuve qu'elle suppose frères. Il semble évident que cet ensemble constitue un cas d'usurpation de mobilier. Ce phénomène est aussi fréquent dans l'Antiquité qu'aux époques modernes ; il n'est certes pas rare que des libertés aient été prises dans l'association des corps et des cercueils lors de l'envoi de momies aux musées ou collectionneurs occidentaux⁹⁴. Mais un autre élément doit être pris en compte dans l'étude de cette momie. En effet, l'examen radiographique et tomodynamométrique a révélé un corps perturbé : le squelette est tordu, le bassin est remonté au niveau du thorax, les côtes sont amassées du côté droit de ce dernier, enfin, la tête n'est plus reliée au tronc. Ce bouleversement squelettique ne peut s'expliquer que par un emmaillotage effectué sur un corps dégradé et non sur un individu récemment décédé ; dès lors il ne peut s'agir que d'un nouvel emmaillotage. Ce constat conduit à interpréter un peu différemment l'usurpation des éléments du cercueil. La question alors soulevée est de savoir si le mobilier réutilisé est celui dans lequel était originellement placé le corps ou si un mobilier distinct a été employé lors de ce second emmaillotage. En l'absence de tout contexte archéologique, il n'est pas possible d'y répondre, mais il semble alors évident que l'étude de mobilier funéraire conservé dans des institutions muséales ou des collections privées ne doit être menée sans prêter attention au corps qu'il renferme quand celui-ci lui est encore associé.

Mais, outre cette momie, il existe un précédent plus prestigieux, celui du corps de la princesse Sitamon exposé au musée du Caire⁹⁵ ; il semble également que les momies royales aient fait l'objet de soin particulier lors de leur transfert à la XXI^e dynastie. La datation de ces interventions reste l'élément le plus complexe à déterminer en l'absence d'autres données, ainsi seule une analyse au Carbone 14 a permis de découvrir que si l'emmaillotage de la momie du musée universitaire de Manchester inventoriée sous le numéro 1770 était datée de l'époque ptolémaïque tel n'était pas le cas du corps enveloppé qui lui est antérieur d'un siècle⁹⁶. Dès lors, retenir comme critère pertinent de datation des momies leur éventuelle réfection apparaît comme peu évident.

Par ailleurs, si l'hypothèse d'une gestion des corps détériorés est retenue, la réalisation par les embaumeurs de prothèses textiles destinées à redonner aux défunts leur unité physique doit être à nouveau examinée à l'aune de ce constat. En effet, lorsque ces prothèses sont non seulement associées à des corps perturbés, mais qu'elles correspondent à des membres dont les ossements font partie de l'amas squelettique, comme on peut le constater pour les cas 1 et 2 cités par le docteur Peter K. Gray⁹⁷, deux momies de femme découvertes en Nubie⁹⁸ ainsi

⁹⁴ Voir note 11. K. SOWADA, G.-E. JACOBSEN, « Who's that Lying in my Coffin? An Imposter Exposed by A4C dating », *Radiocarbon* 53, 2011, p. 221-228.

⁹⁵ Inv. 5262.

⁹⁶ A. David (éd.), *The Manchester Museum Mummy Project*, Manchester, 1979, p. 137-147. La méthode la plus assurée est une datation directe du corps (par exemple par les cheveux), voir L. CADOT, M. COUDERT, P. DALPRA, N. GANDOLFO, J. LANGLOIS, P. RICHARDIN, N. TIMBART, S. WEYGAND, « Étude et restauration de deux momies du musée Joseph-Denais de Beaufort-en-Vallée », *Techné* 38, 2013, p. 59-64.

⁹⁷ P. GRAY, « Embalmers' "Restorations" », *JEA* 52, 1966, p. 138.

⁹⁸ G. SMITH, F. WOOD-JONES, *The Archaeological Survey of Nubia for 1907-1908. Reports on the Human*

que celui d'une momie d'enfant présentée au *Rijksmuseum* de Leyde⁹⁹, il semble légitime de considérer que ces membres factices, le plus souvent des mains ou pieds, ont été modelés pour remplacer les extrémités en trop mauvais état pour être reconstituées à partir des ossements conservés, souvent fragilisés par leur petite taille et le nombre de leurs articulations¹⁰⁰. Ces prothèses ont donc été fabriquées au moment du nouvel emmaillotage.

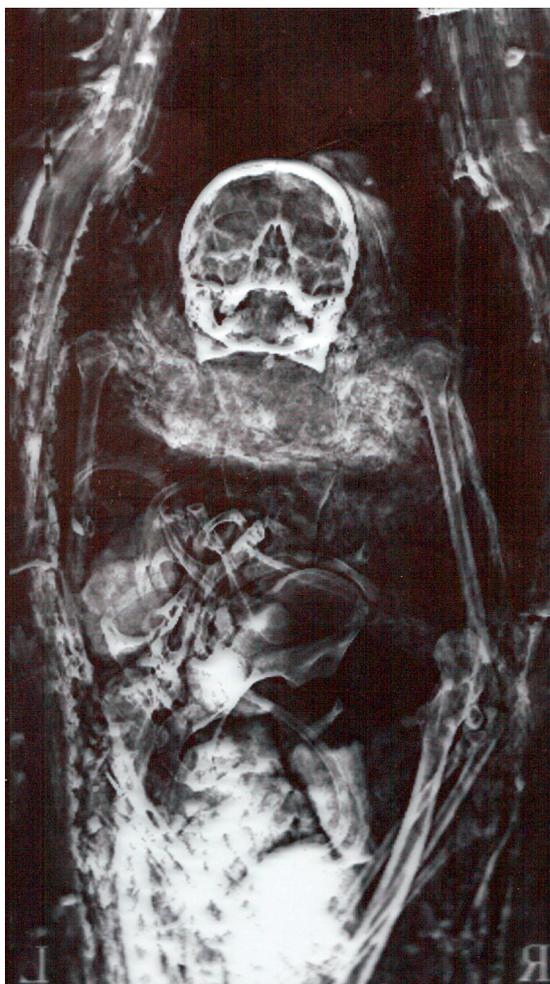


Fig. 3. Topogramme de la momie d'Iouefenkhou
(muséum d'histoire naturelle de Perpignan, sans numéro ; © Annie Perraud).

Conclusion

Ainsi, les études radiographiques et tomodensitométriques comme les campagnes de fouille menées récemment dans les nécropoles égyptiennes permettent de renouveler la vision de leur fonctionnement. À Alexandrie, comme dans le reste du pays, le soin accordé aux corps altérés témoigne de la volonté de préserver le souvenir du défunt. Mais dans la capitale des Lagides,

Remains, Le Caire, 1910, p. 214.

⁹⁹ Inv. 24.

¹⁰⁰ C'est notamment le cas de la momie du musée national d'archéologie de Naples (voir note 26) et du corps du musée du Cinquenaire à Bruxelles inv. E 5890 (voir note 62) de l'ancienne collection Anastasia repris après un acte de vandalisme.

cette gestion se caractérise par un déplacement des corps décomposés dont les éléments squelettiques sont réunis selon des regroupements anatomiques similaires à ceux des ossuaires¹⁰¹.

L'étude de la momie d'enfant de Rouen permet d'appréhender une autre forme de cette gestion funéraire. Celle-ci se distingue par la reconstitution de la forme d'un corps momifié, bien après la mort du sujet. Il demeure bien évidemment difficile d'estimer le temps écoulé depuis le décès, mais la dislocation de certaines parties anatomiques permet d'envisager un délai relativement long¹⁰². Ainsi, au même titre que les cas de corps fragmentés réunis et enveloppés dans des linceuls et bandelettes, l'exemple rouennais procède d'une volonté d'éviter la dispersion du corps, de préserver son unité, ce qui n'est pas le cas à Alexandrie. Dans ces deux approches de la gestion des dépouilles se reconnaît une différence culturelle notable, mais toutes deux révèlent le lien qui unit, au-delà des funérailles et de la célébration du culte funéraire, les vivants aux morts. La longue citation de la communication de G. Maspero à propos de ses explorations à Akhmîm¹⁰³, si souvent évoquée, mais dont la portée a peut-être été sous-estimée, constitue en fait un témoignage archéologique de cette gestion des corps. En effet, la description de la juxtaposition des corps atteste d'un ordonnancement typologique des inhumations réparties en trois groupes : les momies sans cercueil, comme celle de Rouen, les momies à cartonnage et celles à « gaine de bois ». Par ailleurs, le texte laisse entendre que les corps étaient déplacés dans ces caveaux secondaires avec leur mobilier funéraire. Ainsi, les nécropoles d'Akhmîm prouvent qu'il existait également dans la chôra égyptienne un cycle secondaire dans la gestion des corps que l'archéologie a récemment mis en valeur à Alexandrie ou, plus à l'ouest, à Plinthe¹⁰⁴.

Enfin, la momie d'enfant du musée départemental des Antiquités illustre que tous les défunts, y compris les plus jeunes, pouvaient bénéficier de ces soins apportés aux corps détériorés car ce dont elle témoigne au final, c'est de l'attachement porté à ce défunt. Ce lien affectif ne doit pas forcément être rattaché au seul cercle parental car il est possible que la détérioration de la momie de cet enfant ait pu intervenir après la disparition de ses propres géniteurs. On peut toutefois supposer que les frais engendrés par cette nouvelle intervention des embaumeurs était assurée par le cercle familial, l'hypothèse associative semblant peu probable pour un sujet aussi jeune. Quoi qu'il en soit, cette gestion à long terme des sépultures et des dépouilles qu'elles abritaient correspond à un agissement de portée sociale et culturelle visant à assurer à tous les défunts les conditions optimales d'une survie *post mortem*. Alors oui, petit enfant, nos cœurs se désoleront pour toi !

¹⁰¹ P. GEORGES *et al.*, *op. cit.*, p. 293.

¹⁰² La seule difficulté ne pouvant être résolue pour le corps rapporté par G. Le Breton est de savoir s'il a été embaumé une première fois ou s'il s'était partiellement momifié de façon naturelle.

¹⁰³ Voir *supra*.

¹⁰⁴ P. GEORGES, « Un cas de “reconstitution” anatomique dans la nécropole hellénistique de Plinthe : analyse de la sépulture 3.5A2 », dans I. Cartron *et al.* (éd.), *De corps en corps : traitement et devenir du cadavre (actes du colloque du 28 mars, du 16 mai et du 13 juin 2008 de Bordeaux)*, Bordeaux, 2010, p. 85-113.

Résumé :

Le musée départemental des Antiquités à Rouen conserve une momie d'enfant (âgé de 2-3 ans) découverte en 1889 à Akhmîm par G. le Breton alors directeur et conservateur du musée. Si l'apparence extérieure de cette momie est tout à fait classique, l'examen radiographique indique que la tête est en fait maintenue au corps par une tige de palmier (gerid). D'autres momies présentent une telle particularité interprétée le plus souvent comme le témoignage d'une momification de piètre qualité. Il apparaît que la dislocation de la tête ne peut raisonnablement se produire lors des opérations de momification, mais semble plus logique si elle intervient longtemps après la mort. Dès lors, la tige de palmier sert à assurer au défunt son unité corporelle, un des principaux concepts de la pensée funéraire égyptienne. Le gerid témoigne d'un type d'intervention après inhumation différent de ceux mis en évidence dans la Nécropole d'Alexandrie. Cela signifie également que l'embaumement actuellement visible n'est pas l'original puisque la momie a dû être bandelettée à nouveau après la resolidarisation de la tête au corps.

Abstract:

In the musée des Antiquités in Rouen, one can see a child mummy (2-3 years of age) discovered in 1889 in Akhmim by G. Le Breton who was at that time the director of the museum. It has the classical external appearance of a mummy, but x-Rays examination shows that the head is joined to the body with a piece of palm stalk (gerid). Several mummies present such a characteristic which is very often interpreted in terms of poor quality mummification. But it appears that such a fracture cannot occur during the mummification process, but, on the contrary, can occur a long-time after death. The fracture was repaired using a stick to guarantee the body unity of the deceased, one of the most important concepts of the Egyptian Afterlife. This gerid is a testimony of a post-burial intervention different from what can be done in the Necropolis of Alexandria. It also means that the mummy bandaging is not the original one as the mummy needed to be wrapped an other time after the head was replaced onto the body.

ENiM – Une revue d'égyptologie sur internet.
<http://recherche.univ-montp3.fr/egyptologie/enim/>



ISSN 2102-6629